

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 109, rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann
JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

SAMEDI 18 JUIN 1938

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 351-17
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléphone 3-85
3, rue Fidèle Lehoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LA SESSION PARLEMENTAIRE EST CLOSE

M. Daladier a lu le décret de clôture, puis après quelques interventions notamment des socialistes et des communistes, qui regrettèrent que certaines promesses n'aient pas été tenues, le procès-verbal a été finalement adopté par l'Assemblée par 347 voix contre 241.

Le Parlement ne serait pas convoqué avant le mois de novembre

Les derniers décrets-lois destinés à compléter l'œuvre de redressement économique ont été adoptés hier en Conseil des Ministres

CES MESURES SONT LES DERNIÈRES QUI SERONT PRISES SUIVANT CETTE PROCÉDURE. L'AUTORISATION DES PLEINS POUVOIRS ACCORDÉS AU GOUVERNEMENT EXPIRANT AVEC LA SESSION



M. Edouard DALADIER, Président du Conseil, lisant le décret de clôture à la tribune de la Chambre. (Ph. Keystone)

Paris, 17. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. Le Conseil des ministres a adopté, sur la proposition du président du Conseil et du ministre des Finances, un ensemble de mesures destinées à compléter l'œuvre de redressement économique et financier. Elles ont notamment pour objet d'assurer la stabilité des prix, sans laquelle l'activité économique risquerait d'être gravement compromise, d'accroître la production et les échanges nécessaires par le Conseil sera publié au « Journal Officiel ».

LA GUERRE D'ESPAGNE

Des milliers de miliciens réfugiés en France viennent d'être rapatriés

PLUSIEURS VILLES ONT ENCORE ÉTÉ BOMBARDÉES HIER PAR LES REBELLES ET IL Y EUT DE NOMBREUX MORTS ET BLESSÉS



Miliciens espagnols montant sur un camion, en territoire français, pour se rendre à ARREAU, d'où ils seront rapatriés. (Ph. Keystone)

LIRE NOS INFORMATIONS EN CINQUIÈME PAGE

Par 553 voix contre 5, la Chambre a voté le relèvement des allocations de chômage



M. Edouard DALADIER, Président du Conseil, lisant le décret de clôture à la tribune de la Chambre. (Photo Nyst)

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE) Nous avons assisté, hier, au Palais Bourbon, à deux séances sans histoire. Les incidents de la veille n'étaient déjà plus qu'un souvenir. La nuit ayant sans doute porté conseil, nos élus ont été on ne peut plus sages, et les colères attendues n'ont pas éclaté. Tout est bien qui finit bien. Les derniers débats se sont déroulés dans une atmosphère pacifique. Chacun s'est tenu bien tranquille et l'on sentait que tous avaient à cœur de terminer la session dans la dignité. Les questions qui restaient à traiter étaient d'ailleurs d'une importance relative. Certaines avaient déjà été discutées et ce fut une liquidation rapide de problèmes d'intérêt inégal jusqu'à l'épuisement des différents ordres du jour.

Au Sénat, le projet sur l'organisation de la nation en temps de guerre a été voté à l'unanimité

La Haute Assemblée a également adopté, par 295 voix contre une, le collectif d'Avril.

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Henri Merlin. Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la nation en temps de guerre. M. Guy La Chambre est au banc du gouvernement. La discussion générale ayant été déclarée close hier, et le contre-projet de M. Jacquy ayant été retiré, le Sénat passe immédiatement à l'examen. Les quatre premiers articles du projet de loi sont adoptés sans débat. L'article 5 est adopté avec une disposition Bergson, laissant subsister les attributions des chefs d'état-major généraux des trois armées de terre, de mer et de l'air, telles qu'elles ont été fixées par un récent décret. Les articles suivants, jusqu'à l'article 11 inclus, sont adoptés dans le texte de la Chambre ou avec des modifications de détail. L'article 12 met à la charge exclusive de l'État les dépenses afférentes à la défense passive. M. GARDEY demande la disjonction de l'article 13. M. FABRY indique que la commission accepte la disjonction, mais elle demande que le gouvernement chiffre rapidement le coût de la défense passive, prépare un projet et, sans attendre le vote, engage, comme il en a le droit, les dépenses nécessaires. M. BENAZET, président de la commission de l'Air, s'associe à ces paroles. M. GUY LA CHAMBRE annonce que le gouvernement accepte la disjonction sous le bénéfice des observations présentées.

UN BRASSEUR DE STEENWERCK TRAFIQUANT DE COCO

Il a été arrêté à Paris au moment où il allait écouler un kilo de la drogue

Les services de la douane de la direction de Lille soupçonnaient, depuis quelque temps, un brasseur de Steenwerck de se livrer à un certain trafic. Ils se mirent en liaison avec la Sureté nationale, et tout récemment l'inspecteur principal Reyman, du contrôle général des recherches, descendait Steenwerck, près d'Hazebrouck, pour prendre en filature le personnage, un nommé Delberre, dont les déplacements fréquents restaient mystérieux. Vendredi matin, au moment où celui-ci arrivait à la gare du Nord, à Paris, le policier lui mettait la main au collet et le pria de le suivre rue des Saussaies. La prise était bonne car Delberre était en possession d'un kilo de cocaïne qu'il se disposait à écouler. Le brasseur a été maintenu et l'enquête continue.

UNE ASSOCIATION DE PILLARDS aux usines Citroën

Une dizaine d'entre eux ont été condamnés à des peines variant entre huit mois et deux ans de prison

Paris, 17. — Une association de pillards s'était formée en vue de dévaliser certains ateliers des usines Citroën. Des voitures entières étaient enlevées par pièces détachées et transportées chez des receleurs qui les remontaient ou en tiraient parti d'autre façon. Cette affaire a donné lieu à la quatorzième chambre correctionnelle, présidée par M. Michaux, à de longs débats, et le jugement a été rendu. Les deux principaux coupables, Lucien Feuregard et Size, qui avaient organisé ce trafic clandestin, ont été condamnés l'un et l'autre à deux ans de prison. Leurs complices, Gustave Goué, Jean Saint-Marc et Paul Chaumel, subirent treize mois de détention. Frédéric Prising, Albert Virtame, Gustave Paim, Louis Danguet, Julien Pêcherel et Léon Huguenin, sont frappés de huit mois de prison. Les deux principaux receleurs, Jean Rédy et Maurice Bellgond, subirent des peines respectives de treize et de douze mois de prison. Les usines Citroën obtiennent une provision de 100.000 francs sur l'ensemble des dommages-intérêts qui leur seront alloués après expertise.

LE CARTEL DES SERVICES PUBLICS MAINTIEN SA REVENDICATION

Paris, 17. — Le comité central du cartel des services publics réuni cet après-midi, après avoir entendu le compte rendu de la délégation effectuée hier auprès du président du Conseil, élève une énergique protestation contre l'attitude du gouvernement qui s'est catégoriquement refusé à apporter une modeste atténuation à la situation navrante dans laquelle se trouvent les personnels de l'Etat et des services publics en activité et retraités. Il maintient, intégralement, sa revendication et confirme la demande qu'il a adressée récemment à tous les groupes parlementaires en vue de provoquer un débat public devant la Chambre avant la clôture de la présente session.

2.000 JUIFS ARRÊTÉS A BERLIN

Berlin, 17. — La vague antisémite nouvelle qui déferle en Allemagne est caractérisée par des descentes de police répétées dans des locaux habités par des juifs et aussi par des mesures tendant à exclure les juifs de l'activité économique. Les mesures policières à Berlin ont abouti à de nombreuses arrestations qui doivent atteindre actuellement près de deux mille.

LE CONFLIT ENTRE LE PÉROU ET L'ÉQUATEUR SERAIT TERMINÉ

Quito, 17. — Dans un communiqué officiel, les gouvernements de l'Équateur et du Pérou, déclarent avoir décidé de retirer simultanément leurs troupes envoyées aux frontières respectives et de libérer les prisonniers.

UN DEMI-MILLION D'ANGLAIS SERAIENT MOBILISÉS POUR LA DÉFENSE PASSIVE

Londres, 17. — Un plan pour le recrutement d'un demi-million d'Anglais comme membres d'un nouvel organisme intitulé « services volontaires féminins », qui coopèrera avec les autres associations pour la défense passive, a été annoncé aujourd'hui par Sir Samuel Hoare, ministre de l'Intérieur. Les volontaires, qui feront toutes une période dans les centres d'instruction existant déjà, seront appelés, en cas de guerre à remplir diverses fonctions : infirmières, conductrices d'automobiles, ambulancières, servantes, cuisinières, dactylos, distributrices de masques à gaz, etc.

LA QUESTION DU SERVICE DE TROIS ANS EST ÉCARTÉE EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Prague, 17. — Selon le « Prager Mittag », la question de l'introduction du service militaire de 3 ans discutée ces derniers temps est maintenant écartée. La raison doit être cherchée dans la réaction de certains gouvernements étrangers.

DRAME FAMILIAL A CALAIS

A la suite de violentes querelles une femme blesse mortellement son mari, mutilé de guerre, de plusieurs coups de couteau

La meurtrière qui a avoué a été écrouée

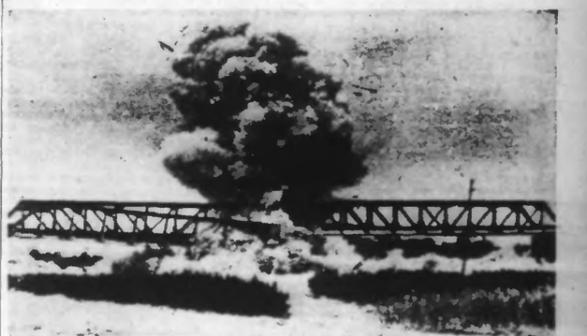
Un drame passionnel de famille s'est déroulé à Calais-Sud dans la soirée de jeudi dernier, dans les tragiques circonstances que nous relatons ci-dessous. Avant le drame. Au N° 89 de la rue Colbert vivait un ménage composé du père, M. Gaston Boulay, facteur aux P. T. T. de Calais, mutilé de guerre d'une main, sa femme et leurs trois enfants : deux fillettes et un garçon. Jeudi soir, la mère ayant servi le repas à ses enfants, attendit vainement le retour de son mari. Elle décida alors d'aller se coucher avec ses deux fillettes, tandis que son garçon allait faire un tour en ville. Sur ces entrefaites, M. Gaston Boulay était rentré de la plage. Il demanda à manger et comme cela arrivait souvent, une violente discussion éclata entre les deux époux. Mme Boulay insistait pas et remonta dans sa chambre retrouver ses fillettes. Son mari se leva et, rendu furieux par la douleur, il lui lança un coup de poing. Mme Boulay voulut se défendre, mais son mari la saisit par la manche de sa chemise qu'il arracha et qu'on retrouva plus tard dans la chambre. Les deux époux, finalement, redescendirent dans la cuisine et là, le facteur s'armant d'un couteau de table, voulut en frapper sa femme. Mais celle-ci pour se défendre, le mordit au poignet gauche afin de lui faire lâcher prise. Le facteur lâcha en effet le couteau, recula et voulut gifler sa femme, mais celle-ci, qui avait ramassé le couteau, le frappa par deux fois à la poitrine. L'homme chancela et s'abattit entre les portes de la salle à manger et de la cuisine, cependant que Mme Boulay remonta dans sa chambre retrouver ses fillettes endormies.

Un cadavre. Vers 22 heures, le fils de M. Boulay rentrant de promenade, trouva son père allongé et sans vie près de la porte de la salle à manger. Ayant constaté qu'il était mort, il appela sa mère puis courut avertir un docteur. (LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

EN EXTRÊME-ORIENT

Plus de 2.500 kilomètres carrés de territoire chinois sont submergés par le Fleuve jaune

DES UNITÉS JAPONAISES QUI SE TROUVENT ENCLERÉES DOIVENT ÊTRE RAVITAILLÉES PAR AVIONS



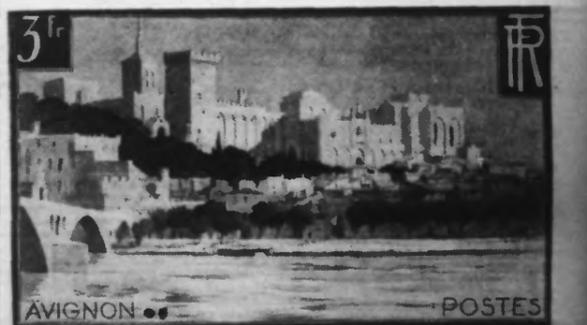
Afin de couper la retraite des troupes chinoises après leur offensive victorieuse sur HSU-CHOW, les Japonais firent sauter à la dynamite le pont sur lequel passe le chemin de fer du Loinghiai. Voici l'explosion du pont. (Ph. Keystone)

Changhaï, 17. — Les pluies incessantes dans les régions du Fleuve Jaune et du Yang Tse menacent d'aggraver les inondations qui ont arrêté la progression des Japonais dont plusieurs unités sont entourées par les eaux et doivent être ravitaillées par avions. Les Chinois déclarent officiellement que le secteur sud de la voie ferrée Pékin-Han Keou est libérée de la présence des troupes japonaises.

Une dépêche de Pékin annonce que les inondations du Fleuve Jaune ont atteint un point situé à 40 milles au sud de Kaileng, capitale de la province du Honan ; plus de 600.000 personnes ont été contraintes à quitter leurs foyers. Des milliers de fermes se trouvent submergées.

Enfin, les dépêches officielles parvenues à Tokyo, en provenance de Chine, évaluent à plus de 2.500 kilomètres carrés, la superficie du territoire actuellement submergé par les eaux du Fleuve Jaune. (LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

Nouveau timbre-poste



L'Administration des F.T.T. complète son émission de timbres à vignettes touristiques en mettant en vente à partir du 20 juin, un nouveau timbre d'une valeur de 3 francs, représentant AVIGNON et le Palais des Papes. Voici le nouveau timbre-poste. (Ph. Keystone)